Nicolas Bedos mis en examen

24/01/2014 à 8h53

Le contexte donne une résonance particulière à l'information. Alors que son sketch de réplique à Dieudonné diffusé le 11 janvier dans « On n'est pas couché » (France 2) affole le Web et vaut à l'humoriste des menaces de mort, Nicolas Bedos a été mis en examen, le 16 décembre dernier, pour « complicité d'injure publique raciale » par une juge d'instruction parisienne.

Une décision qui fait suite à la plainte avec constitution de partie civile déposée en janvier 2013 par le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais et Mahorais à propos de deux chroniques publiées dans « Marianne » et sur le site de l'hebdomadaire en décembre 2012. **En cause, l'emploi de l'expression « Enculé de nègre »** à la fin d'un article intitulé « Indolence insulaire » écrit au retour de ses vacances en Guadeloupe. L'utilisation de la formule « autochtones oisifs » est également visée.

« Nous nous sommes sentis insultés par ces propos qui visent toute une communauté, explique Daniel Dalin, le président du Collectif-DOM, une association qui revendique 40 000 membres et sympathisants. Nous y avons vu une incitation à la haine raciale à laquelle il convenait de mettre fin. Même au 3e degré, on ne peut pas s'en prendre à un groupe humain de la sorte. »

Le collectif rappelle que **la plainte date de l'an dernier**, bien avant la polémique Dieudonné. « Nous ne faisons aucun amalgame, insistent les avocats de l'association, Mes Eddy Arneton et Jules Ramael. Les humoristes doivent pouvoir travailler, mais il s'agit de combattre tous les propos à caractère raciste. » L'an dernier, en apprenant le dépôt de cette plainte, **Nicolas Bedos s'était désolé que les auteurs de la plainte aient compris « l'inverse » de son message**. « Ils

ne comprennent pas le degré zéro du second degré. Les expressions qu'ils me reprochent sont mises dans la bouche de personnes que je critique. » Son avocat, Me Dupeux, rappelle qu'en matière de délit de presse « la mise en examen est automatique. Le cas échéant, mon client viendra s'expliquer devant le tribunal. »…
Le Parisien